




L'Assemblée fédérale - Le Parlement suisse

Curia Vista - Objets parlementaires

10.3197 – Motion

Valorisation du statut du vin et de la vigne

Déposé par	 Favre Laurent
Date de dépôt	18.03.2010
Déposé au	Conseil national
Etat des délibérations	Non encore traité au conseil

Texte déposé

En matière de prévention de l'alcoolisme, la révision de la loi sur l'alcool propose pour la première fois de traiter le vin avec les spiritueux, les alcopops et la bière.

Par cette motion, je demande que le statut du vin soit légalement valorisé, en prenant en considération :

1. sa contribution à la qualité du paysage (vignoble) et du patrimoine architectural (clos, terrasses, bourgs vigneron...),
2. ses valeurs favorables à la santé, lorsque consommé avec modération,
3. son rôle économique indigène important,
4. son apport culturel et gastronomique.

Ainsi, les vins, notamment indigènes, doivent bénéficier d'un statut privilégié dans le contexte de la prévention de l'alcoolisme.

Dans cette optique et en respect de nos bases constitutionnelles, une taxe sur le vin ne doit pas être envisagée.

Développement

Depuis l'aube des temps, la vigne et le vin ont marqué de leur empreinte les civilisations. Ils ont non seulement modelé les paysages et favorisé le commerce, mais ont aussi contribué à forger des mythologies et des religions, des traditions et une culture gastronomique.

Au XVI^e siècle, le nom de Chasselas apparaît déjà en Suisse. Une étude récente de l'Université de Neuchâtel permet de localiser son berceau au carrefour entre notre pays, la France et l'Italie. L'analyse génétique désigne très vraisemblablement l'Arc lémanique comme centre d'origine du Chasselas, plus probablement le canton de Vaud.

La beauté de nos vignobles, qu'ils soient en pente, en terrasse ou en plaine, renforce la richesse de notre paysage et de patrimoine architectural. Il constitue un attrait touristique indéniable. Pour preuve, les vignes en terrasses et les villages du Lavaux sont reconnus comme joyaux au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au chapitre santé, des études américaines montrent qu'une consommation raisonnable de vin rouge réduit sensiblement les risques de déclaration de la maladie d'Alzheimer et serait bénéfique pour la santé cardio-vasculaire. Une étude française fait ressortir que la consommation de vin à dose modérée possède un rôle protecteur sur les artères coronaires et contribuerait à réduire le risque d'angine et d'infarctus du myocarde.

Aux plans économique et culturel, le vin indigène bénéficie d'une place de choix dans toutes les régions suisses. La culture du vin renforce le respect du produit et conduit à une consommation raisonnée d'alcool.

Conseil prioritaire

Conseil national

Cosignataires (45)

Aebi Andreas Bader Elvira Baettig Dominique Barthassat Luc
Bourgeois Jacques Brélaz Daniel Brunschwig Graf Martine Bugnon André
Darbellay Christophe Engelberger Edi Fehr Hans Fluri Kurt Français Olivier
Germanier Jean-René Glanzmann-Hunkeler Ida Graber Jean-Pierre
Grin Jean-Pierre Hiltbold Hugues Ineichen Otto Joder Rudolf Kleiner Marianne
Kunz Josef Leutenegger Filippo Levrat Christian Lüscher Christian
Lustenberger Ruedi Maire Jacques-André Moret Isabelle Müri Felix
Neirynd Jacques Parmelin Guy Perrin Yvan Perrinjaquet Sylvie
Rennwald Jean-Claude Rickli Natalie Simone Rielle Jean-Charles
Roux Paul-André Ruey Claude Schmidt Roberto van Singer Christian
von Siebenthal Erich Voruz Eric Walter Hansjörg Zemp Markus Zisyadis Josef

Descripteurs (en allemand): Aide

Wein Weinbau Evaluation Rebfläche Suchtprävention Alkohol Schutzgebiet
Gesundheitsförderung Kulturgut

Indexation complémentaire:

55

Compétence

Département de l'économie
(DFE)

Vous êtes ici: [Le Parlement suisse](#) > [Recherche](#) > [Geschäfte](#)

© Le Parlement suisse / CH - 3003 Berne, Impressum, Disclaimer